

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Grenoble, le 9 février 2018

Départ en vacances : équipements spéciaux obligatoires pour les accès aux stations et recommandation de prudence

À l'approche des vacances de février et de l'affluence sur les routes du département, le préfet de l'Isère appelle les usagers à la plus grande prudence.

La conduite en hiver peut s'avérer délicate lorsque la neige tombe ou que le verglas se forme sur les routes. **Avant de prendre la route, il est impératif de s'informer sur les prévisions météorologiques** (www.meteofrance.fr) **et sur les conditions de circulation et l'état des routes** (www.bison-fute.gouv.fr et www.itinisere.fr).

Les chaînes doivent être accessibles (des gants et une lampe de poche sont utiles) et à monter en cas de neige abondante ou lorsque la signalisation vous y oblige. **N'attendez pas d'être bloqué pour agir.** Des espaces plats sont aménagés en dehors des voies de circulation pour le montage des chaînes. Il est conseillé de s'exercer au montage avant le départ.

Les forces de l'ordre veilleront à faire respecter les obligations d'équipements spéciaux (chaînes, pneus neiges) pour emprunter les axes concernés par des difficultés de circulation, selon l'état de la chaussée.

En cas de **vigilance** météorologique rouge ou si la circulation est bloquée, **NE PRENEZ PAS LA ROUTE.**

Avant tout, préparez votre véhicule aux situations hivernales

Vérifiez l'état des pneumatiques et leur pression, l'état des feux de signalisation sans oublier les phares antibrouillard, vérifiez l'état des balais d'essuie-glace, nettoyez le pare-brise, les vitres et les rétroviseurs avant de démarrer : se munir du nécessaire pour essuyer et désembuer les vitres.

Vérifiez également le bon état des freins et la présence dans l'habitacle d'un gilet de sécurité ainsi que celle dans le véhicule d'un triangle de présignalisation homologué. Ces deux éléments sont obligatoires.

De la nourriture et des vêtements chauds accessibles sont aussi recommandés en cas de difficultés de circulation.

Contact presse :

Service communication de la Préfecture
Téléphone : 04 76 60 48 07
communication@isere.pref.gouv.fr

